



Fédération de l'industrie horlogère suisse FH
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Associazione Ticinese Industria Orologiera - ATIO
Monsieur Oliviero Pesenti
Président
c/o AITI
Corso Elvezia 16
6901 Lugano

V. Réf / Ihr Zeichen / Your Ref :
N. Réf / Unser Zeichen / Our Ref : CORGEN/INT/FH/16/0063

Bienne, le 19 mai 2016

Révision de l'ordonnance Swiss made

Monsieur le Président,

Nous nous référons à votre courrier relatif à l'objet en exergue et vous en remercions.

Nous voulons tout d'abord saluer la création de votre association tessinoise de l'industrie horlogère et vous souhaitons d'ores et déjà plein succès dans la réalisation de vos objectifs.

Nous confirmons que notre fédération s'engage avec vigueur pour que la révision de l'ordonnance Swiss made soit adoptée et entre en vigueur le plus rapidement possible. Nous précisons que le Conseil fédéral devrait adopter cette révision d'ici les vacances d'été 2016 et que le nouveau texte devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Nous pensons ainsi répondre à votre attente et, tout en restant à votre disposition, vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Jean-Daniel Pasche
Président

Rue d'Argent 6
2502 Biel/Bienne
Switzerland

Tél. +41 (0)32 328 08 28
Fax +41 (0)32 328 08 80
info@fhs.ch/www.fhs.ch